

trois Arpens de front Sur le Fleuve St Laurent Sur Vingt Cinq Arpens de profondeur, borné du Coté du Nord Est à la commune des trois Rivieres et au Sud'Ouest à la Censive du Roy et de quatre vingt Seize Arpens en Superficie, Etant au bout de la profondeur des Ving Cinq Arpens que contient la dite Commune, Borné du Coté du Nord Est à Monsieur le Chevalier de Niverville Et du Cote du Sud'Ouest au Marquisat Dusablé, par le devant au Sud est à la profondeur de la dite Commune et par derrière au Nord Ouest à la Censive du Roy aux dits Reverends Peres appartenant comme compris dans les Lettres d'Amortifsement de Sa Majesté tres Chrétienne du douze May Mil Six Cent Soixante dix huit. OCTAVO. Le Fief et Seigneurie de L'Ile de St. Christophe étant au Milieu de la Riviere des trois Rivieres contenant quatre Vingt Arpens ou environ, Eloigné d'une demie lieue tant du Cap des Trois Rivières que du Cap de la Magdeleine, ayant du Coté du Sud L'Ile Sauvage et Claude David; du Cote du Nord L'Ile du Sieur Boucher et du Côté de L'Est L'Ile de la Potterie à Eux appartenant pour leur avoir été Concedé par Monsieur de Lauzon cy devant Gouverneur General en la Nouvelle France le Vingt Octobre Mil Six Cent Cinquante quatre pour en Jouir par eux en franche aumône en perpétuité Sans aucune charge. NONO. Le Fief & Seigneurie Vulgairement nommé de Pachirigny Situé en la Ville des trois Rivieres, consistant d'une part en quatre perches de terre de front Sur huit perches de profondeur Concedé par Monsieur Montmagny Cidevant Gouverneur General en la Nouvelle France à